



Monobike 2005



Règlement Général

COMMISSION SUPER MOTARD & MONOBIKE

Richard BRUNI Président de la commission Monobike et Supermotard
 Vally ABDOULLAH Gestion des numéros 0692 094 622 (ab.val@caramail.com)
 Miguel SANTOULANGUE – Règlement 0692 610 374

Nicolas GUICHARD – Communication 0692 653 805 (ride4fun@wanadoo.fr)
 Gilles MAISONNEUVE – Règlement
Fred POTHIN – Règlement 0692 860 065 (fred.pothin@wanadoo.fr)

Email Commission : (ricky.bruni@wanadoo.fr)
 Tél : 06 92 65 36 18

Chers et « Chères » Pilotes,

Après cette saison 2004, la commission est heureuse de vous proposer un nouveau Championnat Monobike que nous avons voulu quelque peu modifié :

- 1) *6 journées au lieu de 5 en 2004 grâce à l'ensemble des clubs organisateurs.*
- 2) *Des contrôles techniques et administratifs la veille et seulement la veille afin que vous puissiez avoir accès à la Super Finale.*
- 3) *Comme en Super Motard, la plus mauvaise manche sera retirée laissant ainsi l'erreur possible !*

Vous serez également servis pour les passionnés de bitume puisqu'en cours d'année :

- *Le RMC de Bernard GALLET vous proposera une Endurance Monobike*
- *Le MCO de Jean François ACCOT vous concoctera un Rallye routier*
- *Pour finir, le MCT de Jacqueline HOAREAU relancera 4 courses de côte.*

Abdollah reste à votre disposition pour vous affecter votre numéro de course, Richard et Miguel vous aidera à mieux comprendre, si besoin est, quelques points du règlement que vous ne sauriez traduire.

Un mot pour finir et vous rappeler que l'ensemble des responsables de club, les commissaires, le Directeur de course et bien d'autres encore sont des personnes bénévoles comme vous et nous alors n'oubliez pas de les remercier et quoi qu'il arrive.....sachez rester SPORT !!!

Que le meilleur gagne

**La Commission de Monobike & Super Motard
 Abdollah, Miguel, Richard, Nicolas, Gilles et Fred**

Commission Vitesse et Super Motard

L.R.M

Ligue Réunionnaise de Motocyclisme
 CROSS Saint Denis – Route de Champ Fleuri – Le butor

Article 1 : Définition

La Ligue Réunionnaise Motocycliste met en place un Championnat Monobike conformément au calendrier des compétitions 2005 qui se déroulera aux dates suivantes :

- 12/03 & 13/03 organisé par APSC MAGMA
- 02/04 & 03/04 organisé par APSC MAGMA
- 07/05 & 08/05 organisé par MC TAMPON
- 30/07 & 31/07 organisé par R M C
- 13/08 & 14/08 organisé par MOTOSHOP
- 10/09 & 11/09 organisé par MC ST PIERRE & MCO

Toutefois, l'une ou l'autre de ces courses pourra changer de date sous réserve d'accord de la commission Monobike, des épreuves pourront être reportées ou annulées en cours de saison.

Article 2 : Concurrents

Ces épreuves sont ouvertes à tous les pilotes titulaires d'une licence délivrée par la F.F.M. pour l'année en cours à l'exception des licences internationales qui pourront s'engager hors Championnat.

N.B. : Suite au nouveau règlement fédéral, le CASM est obligatoire pour la 1^{ère} demande de licence.

Article 3 : Engagement

La clôture des engagements et les règlements seront effectués 4 jours avant le début de la compétition soit jusqu'au mercredi, dans les divers lieux annoncés par l'organisateur de la manifestation.

Le tarif des engagements est arrêté à **35€**

Toutefois l'organisation prolongera les inscriptions jusqu'au jour du contrôle technique et contrôle administratif (le samedi), mais tout retard sera sanctionné d'une majoration de 15 €, portant ainsi le prix de l'engagement à **50€**

Article 4 : Vérifications Administratives et Techniques

Un contrôle administratif et un contrôle technique seront effectués obligatoirement par l'organisation de la course avant l'épreuve. Cette vérification aura lieu le samedi de 14h00 à 18h00.

Aucun contrôle ne sera accepté le jour de la course.

Le pilote devra obligatoirement se présenter aux opérations de vérifications administratives avec sa licence en cours de validité, son permis de conduire ou CASM et sa confirmation d'engagement.

Les vérifications préliminaires sont des vérifications de sécurité, la conformité de la machine avec les règles techniques du présent règlement reste sous la responsabilité du pilote.

Article 5 : Machines Admises

Ce Championnat concerne les types de motos suivantes :

- cylindrées > ou = à 125 automatiques ou à vitesses
- Motos de type cross, enduro ou trail, 2t ou 4t, Monocylindre.

Article 6 : Equipement du pilote

- Casque intégral homologué obligatoire (cross ou route) de moins de 5 ans
- Gants cuir obligatoires
- Bottes de moto obligatoires : cross, enduro, route.
- Protection dorsale obligatoire
- Combinaison de cuir une ou deux pièces rattachées avec protection dorsale obligatoire

Article 7: Equipement de la moto

1° - Pneumatiques (3 jeux seront utilisés au maximum par épreuve)

- 1 jeu de pneu slick
- 1 jeu de pneu mixte (homologué route)
- 1 jeu de pluie

Les 3 jeux doivent être marqués au contrôle technique du Samedi.

Les pneus mixtes tout terrain, cross, enduro, trial sont interdits à l'avant comme à l'arrière.

2° - Dispositifs spéciaux et accessoires.

- Tous carénages sont rigoureusement interdits. Sont tolérées les têtes fourches fixées directement sur la fourche.
- La partie cycle doit être d'origine et correspondre intégralement à la description, aux gravures ou photographies du catalogue constructeur.

- Les motocycles doivent être équipés d'un coupe-circuit ou d'un interrupteur sur la gauche ou la droite du guidon permettant d'arrêter le moteur. La barre de renfort du guidon doit être recouverte d'une mousse de protection.
- Les fixations du système de freinage, ainsi que les vis de vidange moteur doivent être arrêtés par un fil métallique de sécurité.
- Les reniflards des réservoirs (d'essence, d'eau, d'huile ainsi que le carter moteur) devront tous aboutir dans un ou plusieurs récupérateurs d'une capacité minimale d'un demi-litre pour les 2 Temps et d'un litre pour les 4 Temps.

Seules seront admises les modifications suivantes :

- Le remplacement ou la modification du système de freinage avant et arrière.
- Débouillage de la selle
- Changement d'amortisseur à condition de respecter les ponts d'encrage d'origine.
- Montage d'un amortisseur de direction
- Positionnement des repose-pieds
- Changement de la fourche et des tés.
- Guidon d'origine ou adaptable. Les formes et dimensions devront être conformes à celles d'origine et avoir une longueur comprise entre 650 et 850mm. Les guidons bracelets sont interdits.

Devront être obligatoirement retirés :

- La béquille de la moto doit être supprimée
- Les rétroviseurs et les optiques de phares doivent être enlevés ainsi que le feu arrière, la plaque minéralogique, les repose-pieds passager

Interdiction de changer ou modifier les points suivants :

- Type Moteur
- L'augmentation ou la diminution de la cylindrée est strictement interdit
- Nombre de rapports de boîtes de vitesses
- Système de distribution, nombre de soupapes.

Article 8 : Catégorie, couleur de plaque et numéro

Toutes les motos, ainsi que les quads, doivent être équipés :

- D'une plaque de course avant réglementaire : 29cm x 24cm
- De 2 plaques latérales : 29cm x 24cm

Les numéros sur les plaques doivent être visibles et les couleurs du fond et des numéros seront déterminées pour chaque catégorie. Le pilote est responsable de la lisibilité de son numéro.

Les surclassements ou déclassements sont interdits.

La catégorie est liée à la cylindrée d'origine.

- **Challenge monobike cyclo**

- **50 cc** : catégorie boite et vario 50 cc
Fond Rouge, numéro Jaune

Cette catégorie roulera dans la même manche que la catégories MAXI Vario et MAXI Boite.

- **MAXI Vario** : catégorie vario supérieur à 51 cc
Fond Noir, numéro Blanc
- **MAXI boite** : catégorie boite supérieur à 51 cc
Fond Vert, numéro Blanc

- **Challenge monobike quad**

- **QUAD 1** : + 251cc 2 Temps, + 450cc 4 Temps
Fond Jaune, numéro Noir

Cette catégorie roulera dans la même manche que la catégorie QUAD 2.

- **QUAD 2** : : 125cc 2 T à 250cc 2 T, 250cc 4 T à 450cc 4 T
Fond Vert, numéro Blanc

- **Championnat :**

- **OPEN** : 250cc 2 Temps et 400cc 4 Temps
Fond Blanc, numéro Noir
Numéros réservés de 80 à 99 uniquement

Cette catégorie roulera dans la même manche que la catégorie PRESTIGE.

- **PRESTIGE** : + 251cc 2 Temps et +451cc 4 Temps
Fond Jaune, numéro Noir

- **ELITE 125** : 125cc 2 Temps et 250cc 4 Temps
Fond Rouge, numéro Jaune

- **ELITE 450** : + 401cc à 450cc 4 Temps
Fond Rouge, numéro Blanc

Pour toute ces catégories le nombre de pilote admissible sur la piste est de 18 sauf pour les cyclos qui est de 25.

Si ce nombre venait à dépasser les essais par catégories se feront en deux étapes :

1° : les 18 premiers qualifiés rouleront dans leur manche respective pour une durée de 30 minutes + 1 tour.

2° : tous les non qualifiés de toutes les catégories pour un total de 18 pilotes confondues rouleront dans une manche consolante de 30 minutes + 1 tour et ils ne sera attribué de points au championnat. En contre partie Il sera mis en place une récompense pour les 3 premiers de cette consolante.

- Une seule machine par pilote pourra être présentée aux contrôles techniques par catégorie.
- Le changement de machine entre pilote est interdit.
- Le Directeur de course, en cas de participation d'un pilote dans deux catégories dont une dans la catégorie OPEN, aura la possibilité de refuser la participation de ce pilote dans l'une des deux catégories. Le pilote restera maître du choix de sa catégorie.

La gestion et la réservation des numéros doivent se faire auprès de Abdoullah VALLY au 0692 094 622.

Les principes sont les suivants :

- Les numéros 1, 2 et 3 dans chaque catégorie, sont affectés en fonction des résultats du Championnat Monobike de l'année précédente. Ils ne sont pas obligatoires mais resteront vacant en cas de désistement ou de non-participation du pilote.
- Il ne sera pas délivré de numéros 1, 2 et 3 dans les catégories OPEN et PRESTIGE

Article 9 : Déroulement de l'épreuve

Essais : les essais sont obligatoires. L'organisateur devra prévoir 2 séances d'essais qualificatifs de 20 minutes et de 10 minutes celui-ci facultatif, par catégorie, pendant laquelle des essais chronométrés pourront être effectués afin de déterminer la grille de départ. Chaque pilote devra obligatoirement couvrir 3 tours dans l'un des deux essais pour pouvoir prendre le départ de l'épreuve.

Pré grille : avant le départ de la course, deux tours de chauffe sont obligatoires. Tout pilote en retard pour la mise en grille partira en dernière position de la pré-grille. Une fois le pilote en pré-grille, si celui-ci souhaite repartir au stand ou sortir de la piste, son départ se fera lancé à l'entrée de l'accès à la piste et impérativement après le passage du dernier pilote.

Chaque ligne ne peut supporter plus de 4 pilotes côte à côte.

- Dans le cas d'essai chrono la grille de départ devra être obligatoirement décalé. La pôle étant situé à l'opposé du premier virage (pôle à droite si 1^{er} virage à gauche). Les essais chronos détermineront la grille lors des 2 manches de la journée.

La course prévoit **1 manche de 30 minutes + 1 tour.**

Classement : Pour être classé dans la course, tout pilote devra avoir accompli au minimum les 75% de la distance parcourue par le vainqueur et franchi la ligne d'arrivée au plus tard 5 minutes après le baisser du drapeau.

La manche sera validé si 50% du temps a été réalisé.

Un safety car est recommandé pour mise à disposition des officiels pour éviter des arrêts de course (drapeau rouge)

Le safety car devra être équipé d'un drapeau avec la crois de Saint André ou de dispositifs lumineux (gyrophare)

Présence du safety car : course neutralisée, tout pilote doit respecter son classement, il est interdit de dépasser tant que le safety car est présent sur la piste.

Les points seront attribués de la façon suivante :

1 ^{er} -----25 pts	6 ^{ème} -----15 pts	11 ^{ème} -----10 pts	16 ^{ème} -----5 pts
2 ^{ème} -----22 pts	7 ^{ème} -----14 pts	12 ^{ème} -----9 pts	17 ^{ème} -----4 pts
3 ^{ème} -----20 pts	8 ^{ème} -----13 pts	13 ^{ème} -----8 pts	18 ^{ème} -----3 pts
4 ^{ème} -----18 pts	9 ^{ème} -----12 pts	14 ^{ème} -----7 pts	19 ^{ème} -----2 pts
5 ^{ème} -----16 pts	10 ^{ème} -----11 pts	15 ^{ème} -----6 pts	20 ^{ème} -----1 pt

Le classement final du championnat sera établi sur les résultats obtenus sur l'ensemble des courses organisées.

Les ex-aequo seront départagés :

- en considération du nombre de places de 1^{er}, 2^{ème}, etc... par manche
- en regard de l'éventuel résultat suivant
- en dernier ressort, les résultats de la dernière course seront prépondérants.

Article 10 : Essais Chronos éliminatoires

Dans le cas ou, dans une catégorie, le nombre de pilotes est supérieur à la quantité prévue par l'homologation du circuit, seul les meilleurs chronos seront retenus pour participer aux manches du Championnat de la journée.

- Les pilotes qualifiés marqueront les points conformément au Championnat.

Article 11 : Remise des prix

Les récompenses seront laissées à discrétion du club organisateur avec obligation de récompenser les trois premiers de chaque catégorie.

Il y a obligation pour les trois premiers de chaque catégorie de participer à la remise des prix. Toute absence doit être constatée et transmise à la commission de Monobike qui statuera sur l'amende qui devra être infligé au pilote.

Le pilote absent ne pourra prétendre à aucune récompense.

Article 12 : Réclamations

Les réclamations doivent être déposées conformément au règlement Monobike 2005 de l'annuaire FFM.

Toute réclamation devra obligatoirement être déposée auprès du directeur de course, dans les délais impartis.

Se reporter au titre VI du Code Sportif National, étant précisé que le montant du droit de réclamation est fixé à 76.22€. Une caution de 228.67€ sera exigée pour toute demande de démontage.

Si la réclamation est bien fondée, celle-ci sera remboursée. Dans le cas contraire elle sera versée au pilote pénalisée du démontage.

En cas de non-conformité jugée après la seconde manche, le pilote sera déclassé sur l'ensemble de la course et perdra la totalité des points acquis à l'issue de l'épreuve.

Après les finales, les pilotes devront obligatoirement déposer leur machine au parc fermé pour une durée de trente minutes maximum.

Le directeur de course se réserve le droit de faire démonter le ou les machines de son choix, sans que le pilote ne puisse prétendre à un quelconque remboursement. Aucune réclamation de classement ne sera reçue après un délai de 30 minutes après affichage ou proclamation officiels des résultats ou classements, quels qu'ils soient.

La LRM se réserve tout droit quant aux vérifications et démontages d'une ou plusieurs machines, notamment la saisie provisoire des pièces (assemblées ou non) pour un contrôle ultérieur. La non disponibilité temporaire des pièces saisies ne donne droit à aucune indemnité ou réclamation.

Article 13 : Validation du Championnat.

Le championnat Monobike 2005 sera validé après les 5 manches.